

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Questembert Communauté**  
**Délibération du Conseil d'Administration**  
**Séance du 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 06 avril à 18h, les membres du Conseil d'Administration du CIAS se sont réunis à la salle du Conseil de Questembert Communauté, suite au report du Conseil d'Administration du Jeudi 30 mars par manque de quorum, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, et sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le lundi 3 avril 2023 conformément aux articles R.123-7 et R.123- 16 du Code de l'action social et des familles .

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Procuration : 1

**Étaient présents :**

M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Morgane RETHO, Mme Simone MALVILLE, Mme Jeannine MAGREX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Bernard CHAUVIN, M. Stéphane COMBEAU , M. Pascal GUIBLIN, M. Boris LE MAIRE, M. Dominique BONNE

**Étaient absents :**

Mme Isabelle GIRAUD, M. Raymond HOUEIX, Mme Hélène LANN CORRE, M. Laurent POMMEREUIL, Mme Axèle GORAGUER, M. Jean-Jacques MERCIER, Mme Brigitte POEYDEMENGÉ, M. Jean-Yves LE DOUARIN, Mme Marie-Agnès HEMERY-PHILIPPOT, M. Patrick MORICE, Mme Nicole TOUZE, M. Pierrick LE BRIS, M. Michel GRIGNON, Mme Sylvie GAIN, Jean-Pierre DANET, M. Anthony BOISARD

**Procuration :**

M. Laurent POMMEREUIL a donné pouvoir à M. Bernard Chauvin

**Secrétaire de séance :** Mme Jeannine MAGREX

**2023 04 n°6 - FINANCES - Subvention d'équilibre du budget CIAS**

Par délibération du conseil communautaire n° 15-2023 en date du 20 mars 2023, Questembert Communauté a décidé de verser de maintenir une subvention d'équilibre de 1 050 000 € afin de pouvoir équilibrer la section de fonctionnement et permettre d'avoir de la trésorerie au budget du CIAS 2023.

Cette subvention sera versée selon les besoins de trésorerie du budget principal QC vers le budget CIAS, et selon les recettes reçues près des organismes (CAF, MSA, etc.) afin de pouvoir assurer le règlement des dépenses obligatoires (rémunération des agents) et autres dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services (chapitre 011).

Cette subvention sera perçue sur le chapitre 74 au compte 7475.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil d'Administration valident la subvention d'équilibre de Questembert Communauté au budget du CIAS.*



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme  
A Questembert, le 11 avril 2023  
Le Président, Patrice LE PENHUIZIC